scolaires que partout ailleurs au Canada, et que ce genre d'instruction donne de bons résultats. Il forme l'esprit de l'enfant, lui donne une idée de la discipline, et lui enseigne comment il doit se tenir et répondre à ses supérieurs. En ce qui concerne le développement des bataillons scolaires chez nous je suis heureux de dire que le mouvement progresse tous les ans et fait beaucoup de bien aux enfants de la province, au triple point de vue physique, intellectuel et moral.

M. POULIOT: Je suis fortement opposé à ce genre de discipline...

M. LaVERGNE: Et mon honorable ami est le meilleur exemple qu'il puisse donner de ce qu'il avance.

M. POULIOT: Laissez-moi parler; vous ne présidez pas en ce moment. J'ai la parole et c'est mon tour maintenant. Mon honorable ami est un colonel dans l'armée, je crois, mais je lui ferai remarquer que nous ne sommes pas ses soldats. Je suis un de ses amis, mais je ne suis pas sous sa dépendance. Ici nous sommes tous libres, et le premier ministre lorsqu'il est à son siège, n'est que le premier parmi des égaux, comme je l'ai déjà dit. Nous sommes tous sur le même pied. C'est pourquoi je profiterai de cette occasion pour parler en pleine indépendance. Au sujet du mot "discipline", je ferai remarquer que si j'avais été à Ottawa j'aurais probablement assisté au banquet donné en l'honneur du ministre des Chemins de fer. J'aurais aimé le faire parce que je l'estime personnellement; j'aurais assisté au banquet donné, non pas au ministre des Chemins de fer, mais à un très charmant garçon. Si j'avais été présent et si j'avais entendu le premier ministre le féliciter de son bel esprit de discipline, j'aurais protesté, parce que ce n'est pas une chose dont un membre de la Chambre des communes puisse se féliciter. Comme je le disais, nous sommes tous libres et nous devons conserver notre liberté. Je suis en faveur de la gymnastique, parce que les enfants en retirent du profit; ça leur aide à devenir des hommes et des femmes robustes. J'approuve la culture physique parce qu'elle est l'application du vieux principe mens sana in corpore sano; mais je suis fortement opposé à l'introduction de l'idée du militarisme dans l'esprit des enfants. Il faut sans doute respecter l'ordre, mais il y a une grande différence entre la notion de l'ordre dans l'Etat et l'idée militaire de la discipline. Malgré mon indépendance, je suis tout à fait en faveur du maintien de l'ordre social; j'y tiens autant que l'honorable député de Montmagny (M. La-Vergne); mais je n'approuve pas l'idée de faire porter le fusil à de petits bonshommes de

dix ans. Il est bon qu'ils fassent de la gymnastique tous les jours, et les enfants devraient se livrer à des jeux hygiéniques, mais si vous voulez dépenser de l'argent pour développer les enfants au physique, il en coûtera moins cher de leur acheter des ballons, des balles et autres choses de ce genre que de leur acheter des prix, des uniformes de gala, des fusils et des trompettes, et le reste. Que le Gouvernement achète des ballons, des bâtons et des balles. Qu'on les encourage à se livrer à des sports susceptibles d'en faire des hommes robustes. Ils en retireront autant de profit que de cette instruction militaire.

Si je parle en ce moment, c'est parce que je n'ai pas eu l'occasion de le faire avant. Lorsqu'on prétend qu'un député retarde le travail de la Chambre parce qu'il exprime ses opinions, on me permettra de répondre que je suis ici à titre d'homme libre. Je dirai à mon honorable ami que je n'ai jamais fait partie d'un bataillon scolaire, et c'est pour cette raison que je m'exprime librement dans une Chambre des communes libre, dans un pays libre. Il faut que nous jouissions de la liberté absolue. Peut-être que si j'avais été formé comme le sont les recrues des bataillons scolaires, je ne dirais pas ce que je dis actuellement, de peur de déplaire à quelqu'un. Mais, étant libre, je parle librement. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

Mlle MACPHAIL: Depuis plusieurs années les ministres de la Défense nationale nous disent qu'il n'y a aucune obligation quant à cette formation; que l'instruction militaire dans les écoles n'est pas obligatoire. Cette année, les journaux ont longuement parlé du cas de trois jeunes garçons qui ont été chassés de l'école technique de Windsor parce qu'ils avaient refusé de suivre les cours d'instruction des bataillons scolaires. S'il ne s'agit pas là de contrainte, je serais heureuse d'entendre le ministre m'en donner une explication

L'hon. M. SUTHERLAND: Les trois jeunes garçons en cause étaient âgés de plus de dix-huit ans, de sorte qu'ils ne pouvaient pas faire partie des cadres des bataillons scolaires dont la limite d'âge est de dix-huit ans. Ils travaillaient avec le bataillon et la commission scolaire de Windsor avaient évidemment des règlements à faire observer, mais le Gouvernement n'a absclument rien eu à faire en ce qui regarde cette question.

M. HEAPS: De quoi se compose ce crédit?

L'hon. M. SUTHERLAND: De la solde des instructeurs des bataillons scolaires, aussi...

M. HEAPS: Combien reçoivent les instructeurs?

[M. LaVergne.]